

Désignation de l'entreprise : SARL TAND-M ARCHITECTES Adresse de l'entreprise 12 RUE DES CENT VILLAS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent* 1 2		
Numéro SIRET* 0 6 6 3 5 2 2 7 9 0 0 0 2 1			<b>CONFIRMÉ</b> <b>CONFORTÉ</b>		
			Exercice N clos le, 13 11 22 02 31	N-1 13 11 22 02 21	Néant <input type="checkbox"/> *
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA				Net 4
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 366	AG	16 226	1 140
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	195 549	AU	143 458	52 091
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	3 800	CV		3 800
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH	2 009	BI		2 009
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>218 724</b>	<b>BK</b>	<b>159 684</b>	<b>59 040</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	846 858	BY	99 105	747 753
Autres créances (3)	BZ	118 820	CA		118 820
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	876 845	CE		876 845
Disponibilités	CF	766 401	CG		766 401
Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 955	CI		22 955
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 631 880</b>	<b>CK</b>	<b>99 105</b>	<b>2 532 775</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>2 850 604</b>	<b>IA</b>	<b>258 788</b>	<b>2 591 815</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 009	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise : SARL TAND-M ARCHITECTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ..... 1...0.0.0.....)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	550 748
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	551 153
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 103 001
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	245
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	960 585
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	95 707
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 928
	Dettes fiscales et sociales	DY	335 890
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 458
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 488 814
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 591 815
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre 1D }		
	Réserve de réévaluation (1976) 1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an EG		1 488 814
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP EH		950 015

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**TAND-M ARCHITECTURES**  
SARL au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de MAMOUDZOU sous le numéro 066 352 279,  
dont le siège social est situé : 12 RUE DES CENTS VILLAS 97600 MAMOUDZOU

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 14 JUIN 2024**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 551 152,76 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 551 152,76 euros

Aquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur ..... 550 748,40 euros

Pour former un bénéfice distribuable de ..... 1 101 901,16 euros

A titre de dividende aux associés ..... 680 000 euros  
soit 6800 euros par part

Le solde ..... 421 901,16 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 421 901,16 euros

**Par dérogation de l'article 29 des statuts relatifs à l'affectation du résultat, l'Assemblée générale décide de modifier la répartition des dividendes de 680 000 euros entre les associés comme suit :**

<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DIVIDENDES BRUTS</b>
Madame Delphine CARRABIN	<b>340 000 €</b>
Monsieur Stéphane AIME	<b>340 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>680 000 €</b>

**Ces sommes seront mises en paiement à compter de ce jour.**

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élèverait à 680 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor **dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.**

Il est par ailleurs rappelé à l'associé qui a le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux (indépendamment de l'option retenue) pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

### **Distributions antérieures de dividendes**

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

#### **Exercice N-1 : 31/12/2022**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 680 000 euros
- Soit montant total global par titre : 6 800 euros

#### **Exercice N-2 : 31/12/2021**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 520 000 euros
- Soit montant total global par titre : 5 200 euros

#### **Exercice N-3 : 31/12/2020**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 560 000 euros
- Soit montant total global par titre : 5 600 euros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

**Les Co-gérants**

Certifié conforme

